

COVID-19 : recommandations pour les patients

Concernant le coronavirus, mise à jour le 02 avril 2020.

Les patients en cours de traitement actif font partie des publics fragiles d'où l'importance de respecter les mesures barrières (surtout hygiène des mains) et la distanciation sociale (réduire les sorties, les rencontres, se tenir à plus d'un mètre, éviter les transports collectifs, porter un masque chirurgical à la pharmacie, chez le médecin, à l'hôpital, éviter les consultations sans rendez-vous chez le médecin traitant), strictement respecter les consignes de confinement.

Malgré la crise liée au COVID-19, les équipes de vos établissements de prise en charge, fidèles à leur mission de centre de référence, restent mobilisées pour accueillir des patients atteints de cancer et apporter à tous les meilleurs soins possibles, tout en limitant les risques de contamination. Dans ce contexte, un certain nombre de mesures ont été prises.

Si vous êtes déjà pris en charge dans un des établissements autorisés

Continuez à communiquer normalement avec votre oncologue et suivez les instructions et informations données.

Si vous souhaitez être pris en charge

Contactez votre médecin traitant ou le numéro d'un établissement autorisé (la liste et la carte interactive régionale ci-dessous) le plus proche de votre domicile : un rendez-vous adapté à l'urgence de votre prise en charge vous sera proposé après consultation de votre dossier médical et évaluation de votre risque d'exposition au coronavirus.

Restriction des visites

Les circonstances actuelles autour du COVID 19 imposent à tous les établissements de santé de mettre en place des restrictions de venues afin de limiter les risques de propagation du virus et de protéger la santé des patients et personnels soignants.

- **Les visites aux patients hospitalisés sont par conséquent interdites jusqu'à nouvel ordre, sauf cas exceptionnel, notamment en pédiatrie.**
- Nous vous invitons à privilégier les contacts téléphoniques pendant ce laps de temps que nous estimons à 30 jours minimum.
- **Les accompagnants ne sont plus autorisés pour les patients venant en consultation ou en hôpital de jour.** Si votre état le nécessite, le personnel de votre établissement sera bien sûr à vos côtés pour vous accompagner lors de votre parcours de soins.

A votre arrivée dans votre établissement de prise en charge

- Un masque sera mis à votre disposition selon les disponibilités du moment dans les services
- Du gel hydroalcoolique sera disponible à l'entrée (friction des mains obligatoire)

Report d'actes et de traitements non urgents

Compte-tenu des circonstances, certaines opérations et consultations non urgentes ont été reportées, après une décision médicale collégiale. En cas de report, les patients concernés sont informés par les services qui les prennent en charge.

Dans certains cas évalués médicalement, l'administration de traitements médicamenteux dont l'effet est relativement prolongé (type immunothérapie) pourra être temporairement reportée. Les patients concernés seront informés par les services qui les prennent en charge.

Modification de vos traitements conventionnels

Afin de vous protéger de la contamination possible lors de votre passage à l'hôpital, une modification des traitements conventionnels pourra vous être proposée après discussion de votre dossier lors d'une réunion de concertation pluridisciplinaire.

Pour les patients relevant d'un traitement intra-veineux disponible en forme orale, il pourra privilégier les formes orales à domicile. L'organisation de la prise à charge à domicile en HAD (hospitalisation à Domicile) pourra être envisagée si nécessaire, par votre médecin cancérologue.

Des pauses thérapeutiques peuvent parfois être considérées afin d'éviter l'immunosuppression lors de certains traitements anti-cancéreux et limiter votre passage à l'hôpital.

Téléconsultations

Certains professionnels mettent en place des solutions de téléconsultation pour éviter aux patients de se déplacer tout en maintenant le contact entre patients et médecins pendant la mise en application de ces mesures (pensez à vous munir de vos bilans (prises de sang, scanner...)).

La délivrance de renouvellement d'ordonnances pourra être également dans certains cas faite à distance, en lien avec les pharmaciens de ville.

Toutes les ordonnances de traitement en ville comme à l'hôpital restent valables jusqu' au 31/05/2020, vous devez cependant joindre votre médecin référent et/ ou votre cancérologue pour connaître si le traitement est prolongé sans modifications

Recommandations à suivre hors votre établissement

- Lavez-vous les mains régulièrement toutes les heures ou utilisez une solution hydroalcoolique
- Effectuer un nettoyage des zones de contact d'abord avec un détergeant (produit nettoyant ou lingette du commerce) puis avec un désinfectant (alcool à 70° ou javel diluée) ;
- Ne pas serrer les mains ou embrasser les personnes de votre entourage ;
- Ne pas porter les mains à son visage sans les laver/désinfecter préalablement ;
- Surveillez l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...) ;
- Surveillez votre température 2 fois par jour ;
- Surveillez si vous développez une conjonctivite ou des troubles de l'odorat ou du goût ;
- Portez un masque chirurgical lorsque vous êtes en face d'une autre personne et lorsque vous devez sortir ;
- Ne sortez pas, et en cas d'absolue nécessité, n'utilisez pas les transports en commun ;
- Respectez la distance recommandée d'un mètre avec vos voisins ;
- Nettoyez régulièrement avec lingettes ou eau de javel les zones de contact telles que claviers, interrupteurs, poignées de porte...

- Évitez tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...) ;
- Demandez à vos proches de vous apporter des repas à domicile ou de vous les préparer en respectant les gestes barrière ;
- Découragez les visiteurs qui voudraient venir vous voir et adoptez les échanges téléphoniques.

Les tests diagnostiques du coronavirus sont disponibles en drive et les patients fragiles symptomatiques sont prioritaires.

Ils sont réalisés dans des indications bien précises : si vous avez un symptôme de type fièvre ou sensation fébrile, ou des difficultés respiratoires, une perte brutale du goût et de l'odorat, des signes digestifs, **contacter d'abord l'oncologue qui vous suit.**

En son absence contacter le centre 15 en indiquant votre pathologie, le médecin décidera de vous prescrire ou non un test. Ce centre étant actuellement saturé, patientez le plus calmement possible.

Surtout ne vous rendez pas directement sur le site de prélèvement ou aux urgences de l'hôpital car vous risquez d'être exposé à la maladie. Suivez les instructions du 15.

Évitez tout contact avec votre entourage et conservez votre masque ;

Le traitement pour un cancer ou les séquelles de ce traitement semblent augmenter de manière modeste, sur la base des données actuelles disponibles, le risque de développer une infection à coronavirus. De plus, le risque de complication de l'infection pourrait être majoré.

Les vaccins (comme la vaccination antipneumococcique ou antigrippale) doivent être réalisés conformément aux recommandations en vigueur et ces recommandations n'ont pas, à ce jour, été modifiées.